

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 6

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tente ne pouvait être réalisée entre elle et les riverains du Rhône. Avec l'approbation de M. Cels, sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Travaux publics, M. Lalou avait donc convoqué le 24 février dernier tous les intéressés dans un but de conciliation. Telle fut l'origine du Congrès parisien de la houille blanche, qu'en l'absence de M. Cels, malade, présida M. L. Peuch, président du Conseil général de la Seine.

La première séance eut surtout un caractère protocolaire; M. le préfet de la Seine Autrand rappela que la question de l'aménagement des forces du Rhône remontait à une date fort lointaine puisqu'il en fut traité au cours des négociations franco-helvétiques de 1798 et 1803. M. Peuch, président, exprima ensuite l'espoir qu'un accord ne serait pas impossible, lequel pourrait donner satisfaction aux légitimes désirs de Paris.

M. Perrier, député de l'Isère, parla ensuite. Il défendit, parfois avec vivacité, la thèse des riverains du Rhône. Toutefois, dans un esprit de conciliation, il expliqua qu'un accord pourrait être conclu si la Ville de Paris voulait bien abandonner quelques-unes de ses « prétentions » et ne plus songer à « l'accaparement » du fleuve à son profit. Au nom de la Ville, MM. Lalou et Leboucq protestèrent éloquemment contre cette assertion. Appuyés par M. Ch. Dumont, qui élargit le débat et fit valoir qu'en l'occurrence l'intérêt national primait tous les autres, que le Rhône constitue une richesse nationale, que le problème est d'ordre national et non régional, les représentants de Paris invitèrent tous les intéressés à nommer une commission pour trouver les bases d'un compromis. M. Estier, au nom de Marseille, se rallia à cette procédure, tout en faisant observer que la question de l'aménagement du Rhône devait comporter un triple objet, et ne pas séparer le problème de la force motrice de ceux de la navigation et de l'irrigation.

Enfin, M. Maître, industriel à Belfort, se prononça pour l'aménagement complet du fleuve par un seul groupement.

Après ces discours, qui décelaient la volonté unanime d'un accord, une commission, sous la présidence de M. Ch. Dumont, reçut la mission d'élaborer un projet de résolution et d'entente. Les délibérations de la commission sont demeurées secrètes jusqu'ici, mais il nous sera permis d'en signaler brièvement les péripéties.

Grâce à l'intervention de M. Ch. Dumont, qui, représentant du Jura, s'efforça d'aplanir les difficultés, les délégués s'entendirent assez rapidement sur un premier point, à savoir que la Ville de Paris n'avait pas l'intention de réclamer pour elle seule les disponibilités du Haut-Rhône. De même, il fut bien entendu que l'opération d'aménagement porterait à la fois sur la force motrice, l'irrigation et la navigation, et concernerait le fleuve tout entier dans son parcours français, et non plus seulement le Haut-Rhône.

La mise en valeur franco-suisse devant exiger de longs délais, on devra procéder par étapes. La Ville de Paris proposa donc d'exécuter simultanément la création de la chute de Génissiat, de doter Lyon d'un grand port de répartition fluvial — dont l'institution sera si profitable aux riverains — et d'irriguer la Camargue. On donnerait ainsi satisfaction aux vœux exprimés par les collectivités. Mais l'œuvre à entreprendre exigera peut-être 1 milliard et demi. Or, la Ville de Paris seule a de grosses ressources, tandis que les départements intéressés ne peuvent engager que des capitaux limités. La Ville de Paris se déclara disposée à faire de grands sacrifices financiers, mais fit valoir qu'elle ne tirerait aucun avantage de certains des travaux précités, notamment de l'irrigation de la Camargue, et que, par conséquent, il serait juste qu'on lui accordât quelques compensations.

Conclusion d'un accord entre la Ville de Paris et les riverains. — Placée sur ce terrain pratique, la discussion fut courtoise, et les délégués acquiescèrent aux formules préconisées par les représentants de la Ville de Paris. Celle-ci aura donc un droit de préemption en ce qui concerne la force. Il lui sera attribué 200 000 kilowatts sur la puissance réalisée. D'un autre côté, le groupement des collectivités qui prend à sa charge l'aménagement du Rhône assurera la dépense relative à la construction de la ligne de transport de force, laquelle desservira les pays traversés. L'excédent des 200 000 kilowatts sera livré aux populations riveraines du Rhône.

A la suite de cet accord, l'assemblée plénière ratifia à l'unanimité le texte suivant, d'un caractère plus général, mais qui consacre définitivement la possibilité d'une réalisation prochaine des projets:

1° L'aménagement du Rhône constitue un tout qui, dans aucun cas, ne peut être morcelé par l'octroi de concessions, ni à des intérêts particuliers, ni à une collectivité prise isolément;

2° La région du Rhône a un privilège sur les forces motrices indispensables à son complet développement économique. Le Congrès constate en même temps que la réalisation de l'œuvre d'ensemble réclame le concours de la Ville de Paris comme associée et cliente pour la satisfaction de ses besoins urgents et actuels.

En conséquence, le Congrès prend acte de l'entente établie.

Il est d'avis que l'aménagement du Rhône soit assuré *au triple point de vue de la navigation, de l'irrigation et des forces motrices* par une Compagnie nationale du Rhône comprenant toutes les collectivités intéressées, à laquelle l'Etat donnera son concours technique et financier.

Le concours financier de Paris rend l'opération exécutable. D'un autre côté, l'adhésion des riverains du Rhône supprime, désormais, toute cause de retard dans l'exécution de cette entreprise considérable. Ainsi se clôt harmonieusement une ère de difficultés qui a retardé la mise en œuvre de l'aménagement du Rhône, œuvre dont l'importance économique a été soulignée par M. Ch. Dumont dans son discours final.

Maintenant, il ne reste plus aux intéressés « qui n'ont jamais désespéré », que de « vouloir » pour doter la France d'un instrument de prospérité incomparable. Pour atteindre ce but, les intéressés étudient la constitution de ladite Compagnie nationale du Rhône qui aura la charge de solliciter de l'Etat la concession des travaux projetés et de l'exploitation du Rhône transformé. »

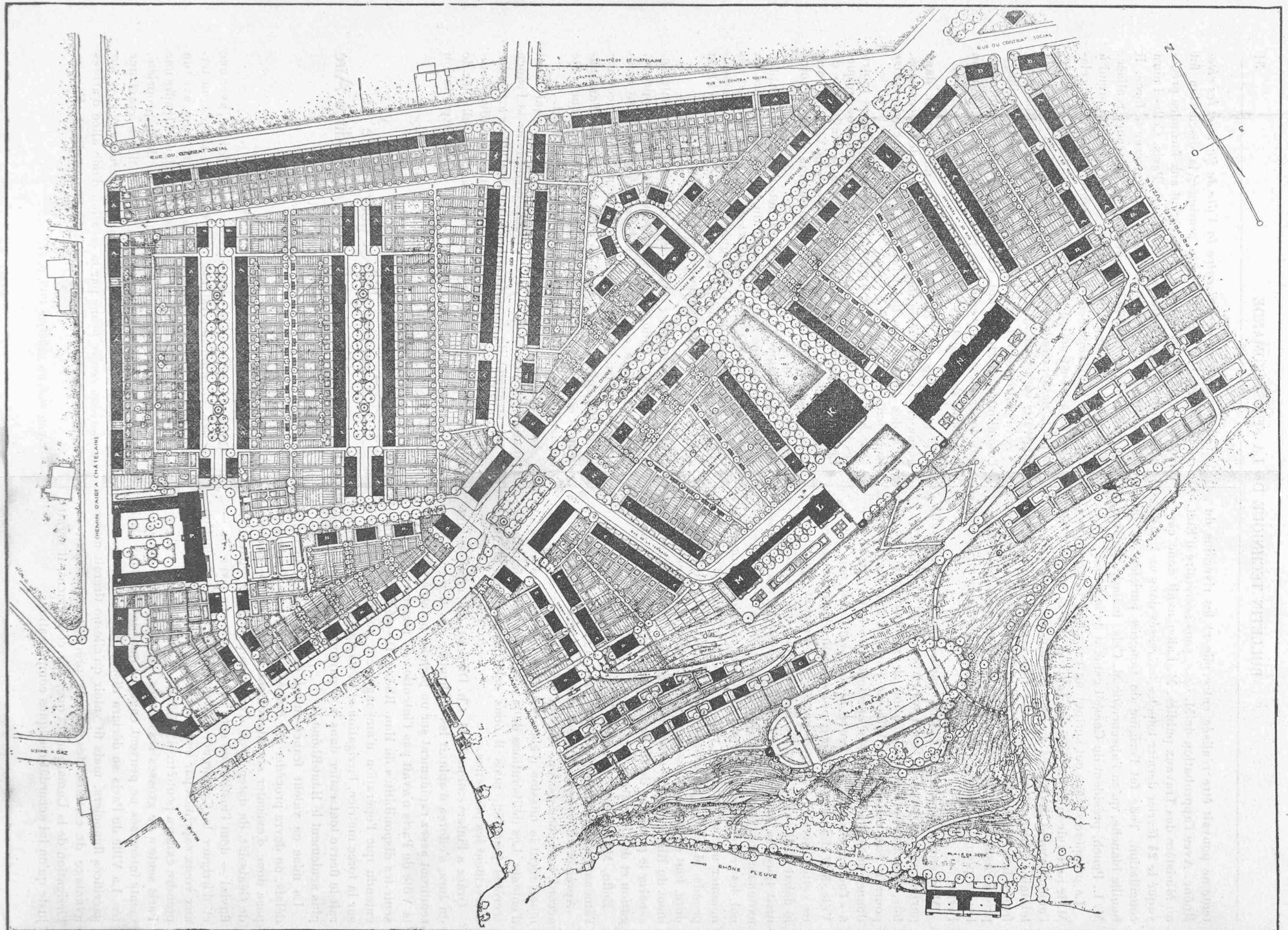
Concours d'idées pour l'étude d'un projet d'aménagement de cité-jardin à Aïre près Genève.

(Suite¹)

Châtelaine (voir page 52).

Composé sur une idée peut-être trop géométrique, avec une certaine intention de système, ce projet bien adopté au terrain, présente une solution d'ensemble claire et nette, avec un parti rectiligne où dominent les maisons contiguës. Il offre une des plus judicieuses et économiques utilisations de la propriété, les voies de communications et les espaces libres ayant une importance raisonnable. L'ordonnance générale est axée sur un nouveau centre formé par la création d'une allée d'arbres faisant pendant à celle qui existe sur la parcelle A. En réa-

¹ Voir *Bulletin technique* 1919, p. 37.



3^{me} prix : projet « Châtelaine », de M. Ed. Fatio, architecte, à Genève. — Echelle 1 : 3000.

Légende. — A = Maisons en série. B = Maisons jumelles. C = Maisons familiales. D, E, F = Maisons collectives. K = Salle de réunions. L = Maison existante. M = Restaurant. N = Ouvriers retraités.
O = Bains et buanderie. P = Hame pour jeunes filles. Q = Boite postale. R = Fontaine.

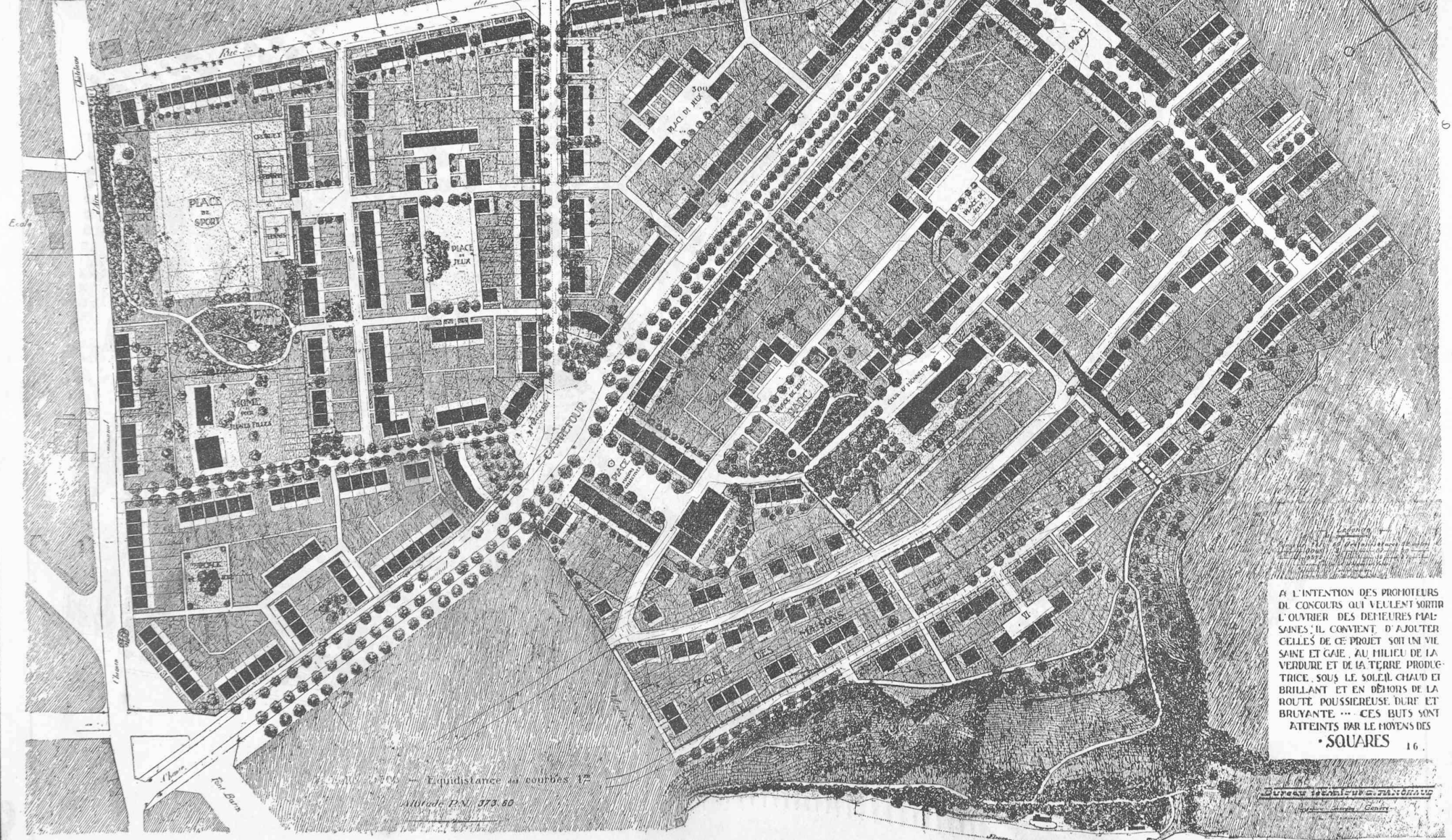
COMMUNE DU PETIT-SACONNEX

CITE JARDIN A AÏRE

LES SQUARES

PLAN TOPOGRAPHIQUE
des parcelles 251 3008 4829

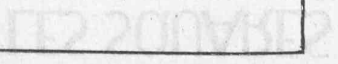
Échelle
1:3000



A L'INTENTION DES PROMOTEURS
DE CONCOURS QUI VEULENT VIVRE
L'OUVERTURE DES DEVIANTS MAL-
SAINES; IL CONVIENT D'AJOUTER
CELLES DE CE PROJET SOUS UNE VIE
SAINE ET GAI, AU MILIEU DE LA
VERDURE ET DE LA TERRE PRODU-
CTRICE, SOUS LE SOLEIL CHAUD ET
BRILLANT ET EN DEHORS DE LA
ROUTE POUSSIEREUSE DURE ET
BRUYANTE. ... CES BUTS SONT
ATTEINTS PAR LE MOYEN DES
• SQUARES

Phone

Reams



11/22/2017

lité, il serait impossible de réaliser la simultanéité d'importance de la futaie existante et de la nouvelle allée de jeunes plantations.

Cette grande place qui constitue le centre organique de la composition est fermée, au Nord de l'avenue d'Aire, par un bâtiment de bains (Thermes) et au Sud par la Salle de réunion qui aurait avantage à être construite ailleurs, à la place du bâtiment des bains, par exemple. Le restaurant et le home pour retraités sont également mal placés, car le développement important de leurs façades obstrue la vue à une bonne partie des habitations de la parcelle A. Les chemins d'accès aux habitations sont commodés et adaptés aux besoins ; ils conservent heureusement à la colonie le caractère privé qu'elle doit avoir. Le détournement malencontreux et dangereux de l'avenue des Sports à sa jonction avec l'avenue d'Aire est difficilement admissible.

Les divers types de chemins d'accès aux habitations ont été étudiés d'une manière approfondie ; ceux de la parcelle B, avec plantations et fontaines, sont charmants à tous égards. Le morcellement, excellent, assure des lots de configuration régulière et pratique ; dans la parcelle B, qui présente la meilleure distribution du projet, l'auteur a sacrifié volontairement les arbres aux exigences de la composition, à l'exclusion toutefois de ceux qui entourent la maison B. Les qualités évidentes du lotissement de cette partie excusent ce sacrifice. Par contre, la suppression du beau bois avoisinant la maison A est malheureuse.

Il y a un assez grand nombre de maisons sur les rues principales dans les parcelles B et triangulaires et sur le versant du Rhône, à l'ouest duquel il serait désirable de ne pas édifier de constructions.

L'auteur de ce projet a également été guidé par la recherche dominante d'une orientation favorable ; toutes les habitations ont une excellente direction Est et Ouest et reçoivent, sur leurs deux faces opposées, le maximum d'ensoleillement. Tous les jardins sont attenants aux maisons.

Les plans ont une bonne distribution. Toutefois dans les logements de 3 pièces des maisons collectives, la salle commune est un peu exigüe et gagnerait à être augmentée de la galerie sur laquelle elle donne. Le type B des maisons de 4 pièces à toiture mansardée (dont la coupe est fautive) est mal pratique et onéreux.

Au point de vue des espaces libres, la partie centrale de la parcelle A est bien comprise ; l'annexe de la maison A (qui renferme le restaurant, très mal placé) est un anachronisme. Le home pour jeunes filles est mieux situé, avec une cour qui enclôt les vieux arbres existants, mais l'incorporation de la maison B, comme pavillon d'angle de la nouvelle composition est critiquable. La place du marché est mal située à cheval sur une artère, dont la circulation sera intense, une fois le pont Butin terminé.

La perspective à vol d'oiseau, rendue avec esprit, dénote chez l'auteur de ce projet une juste compréhension du problème à résoudre. Le caractère aimable de cette composition, qui se tient dans un juste milieu, entre la cité ouvrière usuelle et la cité-jardin ou colonie de villas, exprime une solution adéquate aux besoins et à la convenance.

Les Squares (voir page 53).

Ce projet exprime une idée générale intéressante dont la caractéristique réside dans un système de squares ou places de jeux répartis sur la propriété. Cependant ces espaces libres absorbent une grande surface de terrain et ils obligent à construire beaucoup de maisons en bordure des voies publiques, auxquelles elles donnent un aspect trop urbain. Les

maisons sont très dispersées sur le plateau et trop condensées sur la pente qui domine le Rhône. L'auteur semble n'avoir pas compris la belle situation de cette partie du terrain, puisqu'il a négligé le meilleur point de vue ; d'une manière générale, les espaces libres sont considérables.

Les circulations principales sont heureusement comprises, mais le système des chemins d'accès secondaires est médiocre. Le carrefour situé à la rencontre de l'avenue d'Aire et du chemin des Sports est bien composé, de même que la place en retraite, sur la parcelle A, dont le fond est formé par la Salle de réunion. Les bâtiments publics n'ont pas une importance exagérée.

Le morcellement, compliqué sur certains points, sacrifie un certain nombre de jardins ; beaucoup d'habitations en séries présentent une face au Nord. Les plans des maisons familiales de 4 pièces, bien étudiées et traitées avec une certaine ampleur, ont une surface construite un peu élevée par suite de la place occupée par le porche et l'escalier ; la distribution des petites maisons collectives de 4 appartements à rez-de-chaussée et un étage est également bien comprise. L'architecture des façades est d'une bonne qualité mais d'un caractère un peu bourgeois.

La maison des ouvriers retraités, au centre de la composition, n'est pas bien placée ; elle devrait être reléguée dans un autre endroit plus retiré, l'esplanade publique devant être réservée à la collectivité des habitants. Par contre le home pour jeunes filles est bien situé, avec un emploi judicieux de la maison B. L'aspect général présente un certain manque d'harmonie par suite de l'éparpillement des maisons.

La Madelon (voir page 54).

Conçu sur une idée de jardin paysager ou parc anglais, avec un emploi absolu de maisons isolées, simples, jumelles et triples, ce projet présente un parti pris de respecter, sans aucune adjonction, les maisons A et B, avec leur cadre naturel et, d'une manière générale, la végétation existante. Le terrain propice à la construction est un peu gaspillé par l'importance des espaces libres conservés sur le plateau et, de ce fait, les auteurs ont été obligés de construire une grande quantité de maisons à l'est et à l'ouest du versant Sud qui domine le Rhône, versant dont le centre est cependant franchement libre. Les maisons prévues à l'ouest masqueraient une partie de la vue.

Les chemins curvilignes conviennent à des maisons en ordre dispersé, mais le réseau de ces voies est un peu compliqué sur certains points, notamment dans la partie ouest du versant du Rhône. Le morcellement général assez régulier, malgré le parti adopté, est défavorable à la culture en plusieurs endroits.

La Salle de réunion est mal placée sur la terrasse ; le bâtiment pour ouvriers retraités forme un ensemble avec la maison B qui occupe une meilleure situation. La place du marché est mesquine et en pleine bise, de même que les portiques de la nouvelle rue du Commerce.

Les plans des divers types d'habitations sont bons ; toutefois dans les maisons de 4 pièces, l'escalier prend beaucoup de place. L'architecture extérieure, simple et adaptée au cadre, est traitée avec esprit. L'intérêt de ce projet réside dans la tentative de réaliser le problème par l'emploi de l'ordre dispersé, avec des maisons familiales indépendantes qui nécessitent un morcellement très différent de celui des maisons contiguës. De ce fait l'aspect général évoque plutôt une colonie de villas subalternes qu'une cité-jardin ouvrière.

(A suivre.)